



Assemblée générale

Distr. générale
24 juillet 2012
Français
Original : anglais/espagnol

Soixante-septième session

Point 95 e) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet

Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les vues d'États Membres et d'organisations internationales compétentes sur les effets de l'utilisation d'armes et de munitions à l'uranium appauvri. À ce jour, le Secrétaire général a reçu les réponses de quatre gouvernements, ainsi que des réponses de l'Agence internationale de l'énergie atomique et du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

* A/67/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Réponses reçues des gouvernements	3
Colombie	3
Éthiopie	4
Pays-Bas	4
Serbie	4
III. Réponses reçues d'institutions spécialisées et d'organismes du système des Nations Unies ..	7
Agence internationale de l'énergie atomique	7
Programme des Nations Unies pour l'environnement	8

I. Introduction

1. Au paragraphe 7 de sa résolution 65/55, l'Assemblée générale a invité les États Membres et les organisations internationales compétentes, en particulier ceux qui ne l'avaient pas encore fait, à communiquer leurs vues au Secrétaire général sur les effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri, et a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-septième session, un rapport en la matière.

2. Le 8 mars 2012, les États Membres ont été priés par note verbale de présenter leur rapport le 30 avril 2012 au plus tard. Le Bureau des affaires de désarmement a adressé une demande analogue à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

3. À ce jour, le Secrétaire général a reçu les réponses de quatre gouvernements, de l'AIEA et du PNUE. Le texte en est reproduit ci-après. Les réponses d'autres États Membres seront publiées sous forme d'additifs au présent rapport.

II. Réponses reçues des gouvernements

Colombie

[Original : espagnol]

[12 avril 2010]

- Dans l'accomplissement de leur mission constitutionnelle, les forces armées et la Police nationale colombiennes ne mettent pas au point, ni ne produisent, n'importent ou n'utilisent d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri.
- En vertu des normes régissant le droit international humanitaire, les armes et les munitions à l'uranium appauvri constituent un danger immédiat pour l'intégrité physique des personnes et l'environnement étant donné les effets toxiques et polluants pouvant résulter de leur utilisation.
- L'utilisation d'uranium appauvri a des effets susceptibles de causer à la santé humaine des dommages collatéraux qui ne sont pas mesurables à court terme; aussi la Colombie demande-t-elle instamment aux États qui produisent et utilisent des armes et des munitions à l'uranium appauvri de tenir compte des conséquences qui en résultent pour l'environnement et la population, et d'en atténuer les effets.
- La Colombie engage les États à prendre les mesures énoncées dans la résolution 65/55 de l'Assemblée générale des Nations Unies et à donner suite aux recommandations formulées par l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Programme des Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la Santé.
- La force publique se déclare de nouveau attachée à protéger la population et l'environnement en excluant l'utilisation d'armements à l'uranium appauvri lors de ses opérations.

Éthiopie

[Original : anglais]
[13 juin 2012]

La République fédérale démocratique d'Éthiopie ne possède aucun type d'armes, d'armements ou de munitions contenant de l'uranium appauvri.

Pays-Bas

[Original : anglais]
[19 juin 2012]

Les Pays-Bas ont voté pour la résolution 65/55 dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres et des organisations internationales compétentes sur les effets de l'emploi d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri.

Les Pays-Bas reconnaissent qu'il faut poursuivre les recherches dans ce domaine et se félicitent que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, les effets « potentiellement » néfastes de l'utilisation de munitions à l'uranium appauvri sur la santé et l'environnement, auxquels se réfère la résolution, ne sont pas confirmés pour le moment par les études scientifiques menées par les organisations internationales compétentes telles que l'OMS.

Les forces armées néerlandaises n'utilisent pas de munitions à l'uranium appauvri. Toutefois, dans le contexte des missions multinationales, il n'est pas impossible que le personnel néerlandais ait à opérer dans des zones où de telles munitions ont été ou sont utilisées par des alliés. La santé et le bien-être des soldats néerlandais déployés dans des missions internationales font l'objet d'un suivi permanent de la part du Gouvernement néerlandais. L'exposition à des substances dangereuses doit être évitée dans toute la mesure possible.

Serbie

[Original : anglais]
[26 juin 2012]

Estimation des effets possibles des munitions à l'uranium appauvri en République de Serbie

Des munitions à l'uranium appauvri ont été utilisées en 1999 lors des frappes aériennes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sur le territoire de l'ex-République fédérative de Yougoslavie. Selon des informations publiées par l'OTAN, des projectiles de calibre 30 mm contenant chacun 273 grammes d'uranium appauvri, ont été employés. Durant la campagne aérienne, 31 000 projectiles – voire 51 000 selon l'armée de l'ex-République fédérative de Yougoslavie – ont été tirés contre des cibles au sol, notamment dans 112 endroits de la province méridionale serbe du Kosovo-Metohija et dans sept sites extérieurs sur le territoire des municipalités de Vranje, Bujanovac et Presevo. Ces attaques ont entraîné une contamination radioactive à long terme, qui est dangereuse pour la vie

humaine, la flore et la faune et pour l'environnement en général, non seulement dans les sites touchés mais aussi à plus grande distance.

À plusieurs reprises, des échantillons de l'environnement et des projectiles ont été prélevés et leur analyse a montré que les munitions employant de l'uranium appauvri contenaient en plus des traces d'uranium-236, de plutonium et de neptunium, ainsi que des isotopes hautement radiotoxiques provenant de combustible nucléaire irradié. L'examen de l'état de projectiles recueillis dans différents endroits plusieurs années après leur utilisation a permis d'établir que le degré de corrosion dépendait beaucoup des caractéristiques géochimiques du terrain où ils avaient été trouvés. Aucun indice révélateur d'une migration plus large de l'uranium dans le sol n'a été décelé.

L'analyse des échantillons prélevés dans l'environnement (atmosphère, sol, eau, végétation et bio-indicateurs) a révélé que la contamination des zones touchées était essentiellement localisée. Les projectiles qui avaient manqué une cible solide étaient restés à la surface ou avaient été enfouis sous terre à grande profondeur. Si un projectile contenant de l'uranium appauvri était resté en surface, la population risquait d'entrer en contact direct avec l'engin ou certains de ses éléments.

L'analyse des bio-indicateurs (mousses et lichens) a montré que les projectiles ayant atteint une cible solide avaient des aérosols d'uranium susceptibles d'avoir été déplacés plus loin, en fonction des conditions météorologiques. L'inhalation de ces aérosols constitue le danger le plus grave pour la santé des personnes exposées lors des raids aériens. L'inhalation d'aérosols d'oxyde d'uranium peut avoir des effets immédiats ou différés sur la santé. En outre, l'ingestion d'eau peut elle aussi comporter des risques si les projectiles logés dans le sol obstruent les cours d'eau souterrains – ce qui n'a pas été le cas en Serbie.

S'il est probable que les munitions à l'uranium appauvri n'ont pas toutes pu être retrouvées et enlevées, c'est parce qu'après un certain nombre d'années, il devient impossible de repérer par dosimétrie leur emplacement exact. Lors de la décontamination des zones touchées, la présence d'uranium appauvri a été décelée dans l'atmosphère et imputée au fait que les particules en surface avaient été de nouveau mises en suspension.

Dans le cadre d'un programme de mesure systématique de la radioactivité ambiante, la République de Serbie cherche actuellement à déterminer la présence de radionucléides sur les sites touchés par de l'uranium appauvri.

Des seuils de contamination ont été fixés pour chaque emplacement, compte tenu des analyses en laboratoire des échantillons prélevés (dans le cadre de programmes existants de surveillance radiologique et des taux autorisés de contamination. Le taux autorisé a été fixé à 200 Bq par kilogramme d'uranium (naturel ou appauvri) existant dans l'isotope 235 présent dans la couche supérieure du sol.

Les munitions à l'uranium appauvri qui se trouvaient sur des sites terrestres en République de Serbie étaient profondément enfouies sous terre, de sorte qu'il a fallu, aux fins de décontamination efficace, effectuer de gros travaux d'excavation à l'aide d'engins de chantier. Tous ces sites ont été soumis à des analyses afin de détecter d'éventuelles modifications de la contamination radioactive de surface.

Risques pour la population

Le pourtour de tous les sites contaminés a été immédiatement délimité et l'accès a été interdit au public. La dépollution des sols a été entreprise compte tenu des niveaux de contamination et des risques pour la population. Il faudra aussi surveiller la santé des habitants vivant dans des régions plus éloignées dans la mesure où les aérosols d'uranium peuvent se disperser dans un rayon allant jusqu'à 40 kilomètres.

Il est manifeste que l'incidence des pathologies malignes a augmenté, notamment dans le sud de la Serbie, alors qu'elle a bien souvent diminué considérablement dans les pays de l'Union européenne. Il arrive très souvent que ces maladies surviennent à un jeune âge, progressent très rapidement et ne soient détectées qu'à un stade très avancé. Bien que leur incidence puisse en théorie s'expliquer par la présence d'uranium appauvri ou par une exposition antérieure à ce type de substance, il a été impossible, faute de matériel adéquat, de fournir la preuve d'une contamination interne des patients. En outre, comme le nombre de personnes testées était relativement faible, il n'a pas été possible de prouver statistiquement l'existence d'un lien de cause à effet.

Il ressort des chiffres fournis par le laboratoire de référence cytogénétique de l'Institut des sciences nucléaires de Vinca qu'entre la période antérieure à 1999 (année où les bombardements de l'OTAN ont lieu) et 2000, l'incidence des micronoyaux (indiquant la stabilité des génomes des populations) chez les habitants de Belgrade est passée de $9 \pm 3\text{MNI}/1\ 000\ \text{BN}$ à $28 : i : 3\text{MNI}/1.000\ \text{BN}$ pour les femmes, et de $7 : i : 2\text{MNI}/1\ 000\ \text{BN}$ à $24 : i : 3\text{MNI}/1.000\ \text{BN}$ pour les hommes. On estime que ces écarts peuvent s'expliquer par la pollution chimique de l'environnement imputable aux attaques aériennes.

L'analyse des résultats des tests a révélé que l'incidence des anomalies congénitales avait fortement augmenté après ces attaques, alors que les variations du nombre de pathologies endocriniennes et malignes étaient négligeables sur le plan statistique. Les anomalies de type Q00-Q99 qui ont été analysées se sont révélées essentiellement congénitales. Il s'agissait le plus souvent de malformations des pieds, représentant 52,04 % des anomalies étudiées en 2000, 67,86 % en 2001, 51,02 % en 2002, 44,44 % en 2003 et 38,09 % en 2004, chiffres que l'on retrouve dans les ouvrages professionnels.

En 2002, on a relevé un accroissement marqué du nombre de maladies congénitales du sang; dans 14,28 % des cas, il s'agissait de défauts de la cloison interventriculaire, alors que normalement 0,8 % des nouveau-nés sont atteints, sous une forme ou sous une autre, de malformation cardiaque congénitale. En 2003, les anomalies chromosomiques ont représenté 5,54 % du total des anomalies congénitales recensées. Sur les 356 enfants nés en 2002 de parents militaires, qui ont été traités à l'hôpital de l'Académie de médecine militaire à Belgrade, deux souffraient de leucémie aiguë non lymphoblastique.

III. Réponses reçues d'institutions spécialisées et d'organismes du système des Nations Unies

Agence internationale de l'énergie atomique

[Original : anglais]
[5 juillet 2012]

En 2008 et 2010, l'AIEA a communiqué à l'Assemblée générale des informations sur les propriétés radiologiques de l'uranium appauvri ainsi que sur ses conséquences radiologiques éventuelles pour les populations locales et l'environnement (A/63/170 et A/65/129).

L'Agence a indiqué dans ces rapports qu'à la suite des demandes reçues des États touchés afin d'évaluer les conséquences pour l'environnement de la présence après un conflit de restes de munitions à l'uranium appauvri – et conformément au mandat que lui confère son statut –, elle avait procédé à plusieurs évaluations d'impact radiologique en collaboration avec le PNUE et l'OMS. Ces études faisaient appel aux données recueillies à l'issue de prélèvement d'échantillons environnementaux, aux analyses en laboratoire d'échantillons de ce type et aux mesures radiologiques effectuées par des experts internationaux d'après divers scénarios d'exposition. Dans tous les cas, l'AIEA a conclu que la présence de résidus d'uranium appauvri dispersés dans l'environnement, telle qu'on avait pu l'observer lors des campagnes de surveillance, ne présentait pas de risques radiologiques pour la population des régions touchées. D'après les estimations, les doses annuelles de rayonnement dans les zones où des résidus étaient présents seraient de l'ordre de quelques microsieverts, donc bien inférieures aux doses annuelles reçues par la population à partir des sources naturelles de rayonnement dans l'environnement ainsi qu'au niveau de référence recommandé par l'AIEA comme critère radiologique pour déclencher la prise de mesures correctives.

Les études soulignaient que les personnes entrant en contact direct avec des munitions ou des fragments de munitions à l'uranium appauvri pouvaient subir une forte exposition radiologique. Il était recommandé dans ce cas de repérer les lieux (en général là où le matériel de guerre concerné avait été laissé) où se trouvaient ces matériaux et matières et d'en restreindre l'accès. L'Agence a communiqué les résultats et recommandations figurant dans ces études aux autorités nationales des régions touchées qui avaient les compétences et les moyens voulus pour entreprendre, le cas échéant, les activités d'évaluation et de suivi nécessaires. Elle a indiqué que les études en question ne portaient que sur les populations civiles et que les résultats et conclusions étaient valides à la date des évaluations et pouvaient conserver leur validité dans certaines conditions.

L'AIEA réaffirme que, dans tous les cas qui la concernent, le risque radiologique pour la population et l'environnement posé par une contamination localisée, tel qu'il a été mesuré lors de campagnes d'évaluation environnementale, n'est guère élevé et que les autorités nationales peuvent le limiter par des mesures élémentaires. Il a été constaté par ailleurs que la présence de résidus d'uranium appauvri renforçait l'inquiétude de la population. Enfin, dans tous les pays concernés, les résultats des évaluations radiologiques que l'Agence a conduites, en collaboration avec le PNUE et l'OMS, ont permis de rassurer le public.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

[Original : anglais]

[2 juin 2012]

Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants procède actuellement, dans le cadre de son programme de travail, à un examen détaillé des informations récentes publiées dans les ouvrages scientifiques qui ont trait aux effets sur les êtres humains de l'exposition interne imputable à l'inhalation et à l'ingestion d'uranium. Ces travaux portent sur l'uranium naturel, l'uranium enrichi et l'uranium appauvri, et se limiteront essentiellement aux effets radiologiques, même s'il est évident que les effets de la toxicité chimique (en particulier dans le cas de l'uranium appauvri) sont importants pour la santé humaine. L'étude devrait être publiée en 2014. Le danger de l'uranium appauvri est plus d'ordre chimique que d'ordre radiologique.
